

## La DREAL accompagne les territoires et les élus : découvrez notre boîte à outils

---

### Autoriser les projets de carrières

---

#### Contexte

Au cours de votre mandat, vous pouvez être amené à élaborer ou réviser votre Plan Local d'Urbanisme. Si une carrière se trouve sur le territoire communal ou à proximité, vous serez concerné par le schéma régional des carrières.

#### Votre rôle en tant qu'élu

En tant que représentant d'une collectivité territoriale, vous devez vous assurer que le schéma régional des carrières est pris en compte par le PLU.

#### Le rôle de la DREAL

La DREAL est chargée de :

- l'élaboration du schéma régional des carrières pour le compte du préfet de région
- de l'instruction des demandes d'autorisation ICPE des carrières

#### Quelles exigences réglementaires ?

Les bases législatives et réglementaires qui concernent les barrages sont :

- Article art. L.515-3 du code de l'environnement

#### Une question ?

- Par mail : [srnt.dreal-paysdelaloire@developpement-durable.gouv.fr](mailto:srnt.dreal-paysdelaloire@developpement-durable.gouv.fr)
- par téléphone : 02 72 74 76 30

#### En savoir plus

- [La rubrique dédiée sur le site internet de la DREAL Pays de la Loire](#)